

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 909

présenté par
M. Folliot et M. Dionis du Séjour

ARTICLE 10

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, après les mots :

« développement économique et »,

insérer les mots suivants :

« au désenclavement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.